Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro de l'avis de contravention
6445038118

AVIS DE CONTRAVENTION

Date de l'avis de contravention
/2013

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Une infraction a été relevée à votre encontre, dont le détail figure ci-dessous.

55480997 1809 302 1/3 1 2

MI2080ACO0000000064450381186

Pour toute information complémentaire, appelez le 0811 871 871 (prix d'une communication locale), ou consultez le site Internet www.antai.fr

Date/heure et lieu de l'infraction	**Identification du véhicule**
Le à 137 RUE DE FONTENAY VINCENNES - 94	Marque : DECATLON
	Description de l'infraction
	INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE, DE L'ARRET IMPOSE PAR UN FEU ROUGE. Prévue par Art. R. 412-30 al. 1, al. 2, al. 3 du C. de la route. Réprimée par Art. R. 412-30 al. 4, al. 5 du C. de la route.
Identification de l'agent verbalisateur	**Effet(s) sur le permis de conduire**
Agent verbalisateur N° : 57325 Code Service : 09408003100	Cette infraction entraîne un retrait de point(s) du permis de conduire : OUI

Montant de l'amende forfaitaire :

Si vous payez dans les 15 jours à compter du 21/03/2013, ce montant est ramené à : Ce délai est porté à 30 jours en cas de paiement par timbre dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal, ou auprès des guichets du Trésor public).	**135 €** **90 €**
Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 21/03/2013, ce montant sera majoré et porté à : Vous recevrez alors un AVIS D'AMENDE FORFAITAIRE MAJOREE - art. 529-2 du code de procédure pénale. Ce délai de paiement (et non de contestation) est porté à 60 jours en cas de paiement par timbre dématérialisé ou par carte bancaire (sur internet, par serveur vocal, ou auprès des guichets du Trésor public).	**375 €**

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACTION	**VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACTION**
Vous devez payer l'amende en utilisant un des modes de paiement décrits dans le document intitulé : « Comment payer cette amende forfaitaire ». Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction, le retrait de point(s) correspondant et met fin à l'action publique (article 529 du code de procédure pénale et L223-1 du code de la route).	**Vous n'effectuez pas de paiement.** **Utilisez** le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à : Monsieur l'officier du ministère public près le Tribunal de Police de Nogent-sur-Marne CS 39000 35094 RENNES CEDEX 9

FSM-T19-554 V10.9R6 6445038118 ACO

V10.9R6